

COMMUNE DE GRÉZAC

RAPPEL

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES FAMILLES RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE

ANNÉ SCOLAIRE 2024/2025

Les tarifs indiqués ci-joint pourront faire l'objet d'une modification avant la rentrée des classes.

Modification des horaires et des tarifs de la garderie périscolaire

TARIFS ET HORAIRES DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE		
	Matin	Soir
Horaires	De 07h30 à 09h00	De 16h45 à 18h30
Tarifs par enfant	3,10 €	3,65 €

Tarif réactualisé par délibération du 27 mai 2024 pour la rentrée de septembre 2024

Mise en place d'une tarification sociale pour la cantine en fonction du Quotient Familial

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE		
Tranche 1 de QF (*)	Tranche 2 de QF (*)	Tranche 3 de QF (*)
QF < 600 €	QF > ou = 600 € et < ou = 1000 €	QF > 1000 €
0,90 €	1,00 €	3,25 €

Tarif réactualisé par délibération le 27 mai 2024 pour la rentrée de septembre 2024

(*) QF : Quotient Familial = $\frac{\text{Revenus nets imposables}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$

Pour bénéficier des tarifs des tranches 1 et 2, les familles devront fournir chaque année à la mairie le justificatif nécessaire (attestation CAF ou MSA des prestations perçues pour le mois de **JUIN 2024) et non celle du mois de MAI.**

IMPORTANT :

Les familles qui ne fourniront pas leur justificatif avant la rentrée des classes de Septembre se verront appliquer par défaut le tarif de la tranche 3 de QF.

En cas de transmission de ce justificatif entre deux mois de facturation et avant le 10 du mois : les tarifs des tranches de QF 1 et 2 ne seront appliqués qu'à compter du mois suivant. A noter qu'aucune régularisation ne sera effectuée sur les mois précédents.

Fait à Grézac, le 1er juillet 2024
Le Maire
Bernard POURPOINT

COUPON A RETOURNER A LA MAIRIE ACCOMPAGNÉ DU JUSTIFICATIF DEMANDÉ
AU PLUS TÔT (dernier délai : avant la rentrée des classes)
Mail : mairie@grezac.fr

Je soussigné(e) (nom et prénom parent) : M. / Mme :

Pour l'enfant : (nom et prénom) :

Date de naissance de l'enfant : ___ / ___ / _____

Demeurant : (N° et rue) :

Code postal : Commune :

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Mail :

➤ Déclare avoir pris connaissance de la note d'information relative aux tarifs de la garderie et du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

➤ Déclare que je peux bénéficier des tarifs de la tranche de Quotient Familial suivante :

Tranche 1 (QF < 600 €) **(joindre l'attestation CAF ou MSA) Repas à 0.90€**

Tranche 2 (QF > ou = 600 € et < ou = 1000 €) **(joindre l'attestation CAF ou MSA) Repas à 1.00€**

Tranche 3 (QF > 1000 €) (justificatif non nécessaire) **Repas à 3.25 €**

A Grézac, le 2024

Signature